

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1266**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Chemin du Barthélémy - Aménagement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le chemin du Barthélémy à Charbonnières les Bains est une voie sinueuse en forte déclivité qui constitue une liaison entre un secteur pavillonnaire et le centre de la commune. La circulation s'effectue à double sens sur une chaussée en mauvais état. La sécurité des piétons n'est pas assurée. Il n'existe qu'un trottoir très étroit. Un permis de construire rend possible l'élargissement de la voie dans sa partie ouest.

Les objectifs poursuivis par l'aménagement consistent à :

- réduire la vitesse,
- sécuriser les cheminements pour piétons,
- augmenter l'offre de stationnement.

Le projet comprend :

- l'élargissement de la voie à 9 mètres sur une longueur totale de 260 mètres,
- la construction d'une chaussée de 6 mètres de largeur,
- la construction de deux trottoirs d'une largeur comprise entre 1,40 et 2,80 mètres,
- la construction d'un stationnement en épi pour 14 véhicules,
- la construction d'un stationnement en long pour 9 véhicules,
- la construction d'une aire de retournement pour les parcs de stationnement et les immeubles collectifs,
- la construction d'îlots directionnels.

Le phasage de réalisation pourrait être le suivant :

- d'avril à octobre 2003 : procédure d'appel d'offres,
- de novembre 2003 à mars 2004 : travaux.

*Circuit décisionnel* : le pôle politique des déplacements a donné un avis favorable à la poursuite de cette opération le 17 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la réalisation des travaux pour un montant de 450 000 €.

**2° - L'opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant l'aménagement du chemin du Barthélémy à Charbonnières les Bains pour un montant de 450 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 150 000 € en 2003 et 300 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,